



AVIS DE COURSE INVL

Régate Femme à la Barre

Dimanche 10 avril 2022

Base de Jablines

Club 2DN Voile

Grade : 5B

Préambule

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- *s'engage à respecter les mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports ;*
- *est conscient :*
 - *du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ,*
 - *que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19 ,*
 - *que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;*
- *accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.*

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Néant.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Une femme sera à la barre pendant la durée de chaque course.

- 3.1 La régata est ouverte aux Habitables, Dériveurs, Catamarans basés à Jablines
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Néant

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation des inscriptions et attribution des 4 Sprintos dans l'ordre d'arrivée des équipages.

5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
10 avril	10h30	Habitables, Dériveurs, Catamarans

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées sur site du CDV93 et sur le site de l'Organisateur.

Les annexes seront distribuées aux clubs extérieurs le jours de la régate.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront décrits en annexe.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

2 courses doivent être courues pour valider l'épreuve.

Si 4 courses courues on supprimera le plus mauvais score.

Le classement sera réalisé avec des temps compensés.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

La coupe 2DN sera offerte pour récompenser le premier équipage.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'organisateur :

2DN Voile – Paul COURTOIS : "Paul" <bonjour@2dn-voile.fr>

Corps Arbitral : **Président* du Comité de Course**
Président du Jury

ALEPEE Jean-Luc

Venir sur l'Île de Loisirs



Avec G.P.S.:

Nos coordonnées sont les suivantes :

Latitude : 48.9107152 / Longitude : 2.7306092

Par la route :

- A4 puis A104 sortie Meaux-Jablins
- A1/A3, sortie Soissons puis A104 direction Marne-la-Vallée, sortie Claye-Souilly
- RN3, sortie Jablines